

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Aides financières](#) [Pour recruter](#)

RCE (recrutement d'un cadre export)

Accompagne les PME/PMI de Auvergne Rhône-Alpes engagées dans un processus d'internationalisation par le recrutement d'un cadre commercial export qui leur permettra de renforcer leur performance à l'exportation et leur compétitivité.

Entreprises bénéficiaires :

- Toute PME, au sens communautaire, dans le secteur de l'industrie et des services à l'industrie (les entreprises de négoce ne sont pas éligibles).
- L'entreprise doit être implantée en Auvergne Rhône-Alpes
- L'entreprise ne doit pas être considérée en difficulté au sens de l'Union Européenne.

Le cadre commercial export doit être recruté en CDI de droit français et dédié exclusivement au développement commercial export.

Une entreprise ne peut demander l'aide qu'une fois tous les 3 ans et ne peut bénéficier de plus de 3 aides RCE.

Montant de l'aide/accompagnement proposé

L'aide est versée sous forme de subvention.

Le projet doit comprendre une dimension d'innovation globale (technologique, organisationnelle ou managériale). Il doit être porteur d'un enjeu stratégique fort et marquer pour l'entreprise une évolution importante en matière d'action à l'international. Il doit avoir un impact positif sur l'économie régionale, contribuer au développement d'une activité viable et durable et favoriser la création d'emplois.

La durée du projet doit être de **2 ans maximum**.

En cas de recrutement d'un cadre export, vous devez fournir à la Région les 12 premières fiches de salaire de votre nouveau cadre export.

Taux de financement

Dépenses éligibles : Recrutement d'un cadre : 50% plafonné à 30 000€

Le plafond d'aide sur un même projet est de 30 000€.

L'aide ne peut pas dépasser le montant des fonds propres au moment de la demande.

Modalités d'attribution

- La demande est faite sur la plateforme des aides de la Région.
- La date de réception du dossier à la Région fixera le début de l'exécution du projet
- Le dossier est examiné en comité technique qui réunit des techniciens du commerce international, dont les CCI.
- Une fois approuvé en comité technique, le dossier est voté en commission permanence du Conseil régional.
- Une convention attributive de subvention est signée, fixant le montant de l'avance et du solde.

Plus d'information sur le [site des aides de la Région](#).

mise à jour le 3 mai 2021

Contacts

- **Pierre-Emmanuel Chaux**
04 76 28 28 39
pierre-emmanuel.chaux@grex.fr

Agenda

- [13sept.Atelier technique - Access2Markets : découvrez le portail qui vous accompagne à l'export](#)
- [27sept.Webinaire - Les garanties internationales, un incontournable à l'export ?](#)
- [13oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

FORMATIONS

- [09sept.Actualiser ses compétences sur les règles Incoterms® 2020 - Classe virtuelle](#)
- [15sept.Commerce international : les fondamentaux](#)
- [20sept.Les fondamentaux des prestations de services à l'international](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)

- [haut de page](#)
- [version PDF](#)